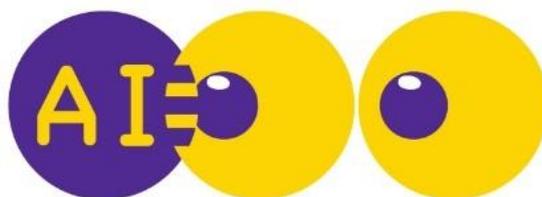




DDP-YD/ETD (2020) 170

Strasbourg, 1er décembre 2020



Séminaire
**Intelligence artificielle :
Comment les jeunes peuvent-ils participer ?**

En distanciel
23 - 27 novembre 2020

Déclaration sur la participation des jeunes à
la gouvernance de l'IA

Cette Déclaration est l'aboutissement des travaux menés par les jeunes qui ont participé au séminaire *Intelligence artificielle : Comment les jeunes peuvent-ils participer ?* organisé par le Service de la Jeunesse du Conseil de l'Europe du 23 au 27 novembre 2020. Elle s'inscrit dans le cadre plus large de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe et dans les initiatives qui lient l'intelligence artificielle (IA) et la citoyenneté démocratique. La Déclaration évoque les problématiques, les défis et les rôles que peuvent jouer des parties prenantes pour garantir et permettre la participation des jeunes aux processus de gouvernance de l'IA à tous les niveaux.

En tenant compte de l'impact des systèmes d'IA sur notre vie quotidienne, outre les tendances qui s'accroissent et les risques entraînés par la COVID-19, la présente Déclaration met en relief :

- a) **les conséquences en termes d'exclusion du développement très rapide** des technologies d'IA tirées par le secteur privé, qui laissent à la traîne de nombreux acteurs, notamment des personnes qui travaillent dans le secteur de jeunesse et des militants des droits de l'homme, mais également des décideurs politiques, et aboutissent dans le secteur privé à une autorégulation contestable du point de vue du droit et inefficace ;
- b) **la nécessité d'élaborer et de faire appliquer des garanties juridiques** autant par des organisations internationales au moyen d'instruments existants ou nouveaux que par les gouvernements nationaux qui ont pour responsabilité de les garantir et de les mettre en œuvre au niveau de leur pays ;
- c) **l'absence des jeunes dans les processus émergents de la gouvernance de l'IA** qui est un déni du droit de participer aux processus démocratiques, déni qui empêche tout un secteur de co-construire le discours narratif sur l'élaboration, l'évaluation, la mise en œuvre et la régulation des technologies de l'IA ;
- d) **l'impératif de respecter des principes éthiques** qui doit être au cœur de tous les développements en IA et de leur déploiement (transparence, justice et équité, responsabilité, sûreté et sécurité, protection de la vie privée) ;
- e) **la nécessité d'évaluer la valeur des technologies d'IA** pour ce qui est de l'impact de leurs conséquences et de leurs avantages tant au niveau individuel que pour la société. Tous les problèmes sociaux et économiques n'ont pas besoin de passer par des solutions technologiques.

Sur la base de ces éléments et de l'ensemble des conclusions tirées du séminaire, la Déclaration invite les structures de jeunesse en place à s'associer activement à la gouvernance de l'IA et appelle le Conseil de l'Europe, ses Etats membres, les pouvoirs

nationaux, régionaux et locaux à agir en fonction d'un certain nombre de priorités, à savoir :

1. **Participation des jeunes** – Garantir et promouvoir la qualité et le sens d'une participation des jeunes à tous les processus de la Gouvernance de l'IA, reconnaître et positionner les jeunes comme des parties prenantes de plein droit qui sont au même niveau que les experts de l'IA et les représentants du secteur privé, ainsi que d'autres groupes,
 - en garantissant l'accès à tous les processus de gouvernance de l'IA à tous les niveaux - local, régional, national et européen - ,
 - en incluant les jeunes dans des structures existantes telles que les conseils pour la transformation numérique, les stratégies et conseils pour les villes intelligentes, les organes consultatifs multidisciplinaires traitant du développement et du déploiement de technologies d'IA, etc.,
 - en soutenant l'établissement de nouvelles formes de participation des jeunes - par exemple les Laboratoires de jeunes, les Espaces créatifs ouverts – en coopération avec différentes parties prenantes, dans les écoles, les universités et les sociétés technologiques.

2. **IA : littératie et éducation** – Soutenir la démocratisation de l'IA en guise d'approche complémentaire pour tous les processus de gouvernance de l'IA. Premièrement, il faut démystifier la complexité des problèmes et rendre les algorithmes compréhensibles et interprétables, ce qui aura pour conséquence de sortir de la culture de l'« impénétrabilité » de l'IA. Deuxièmement, cela passe par la garantie de l'égalité d'accès des jeunes aux connaissances, aptitudes et compétences reposant sur des valeurs qui sont liées à l'IA et sont nécessaires pour participer à et construire la narration concernant l'IA,
 - en sensibilisant davantage à l'utilisation de l'IA tout en cherchant avant tout à comprendre l'impact des systèmes d'IA sur les droits de l'homme, notamment les droits sociaux, et sur le bien-être et la dignité des jeunes ;
 - en aidant les jeunes à développer leurs compétences, ce qui facilitera par là-même la transition vers une société de plus en plus automatisée ;
 - en aidant les éducateurs et enseignants à faire progresser leurs compétences numériques afin de donner aux jeunes les outils nécessaires pour appréhender la technologie de l'IA ;
 - en favorisant une « culture de l'innovation » et en donnant aux jeunes les moyens de se lancer pour identifier et développer des solutions basées sur les technologies de l'IA qui puissent améliorer encore leur qualité de vie ;

- en formant les ingénieurs et experts techniques aux approches basées sur les droits de l'homme concernant le développement technologique et à la gouvernance démocratique ;
- en ancrant la littératie de l'IA dans l'éducation formelle, pour toucher les jeunes le plus tôt possible. Pour cela, il faudrait développer un programme d'IA international ou européen pour la formation des enseignants et l'enseignement scolaire ;
- en faisant en sorte que les initiatives de littératie de l'IA soient abordables et accessibles pour tous les jeunes quel que soit leur origine socioéconomique, afin d'éviter de creuser encore plus les fractures numériques existantes.

3. **Gouvernance de l'IA** – Il est nécessaire de placer le respect des droits de l'homme et de la démocratie au centre des politiques d'IA et de préserver les principes de l'inclusion sociale et de la diversité :

- en veillant à ce que le langage utilisé dans ces processus soit accessible et clair pour tout le monde, y compris lorsqu'on n'a pas de compétences techniques ;
- en proposant des politiques étayées par des constats de réalité qui considèrent les jeunes comme une catégorie spécifique et en commanditant des audits transversaux sur les impacts possibles de politiques spécifiques sur différents groupes avant d'adopter une politique ;
- en associant spécifiquement le secteur de jeunesse aux consultations publiques sur l'utilisation et la régulation de l'IA.

4. **Créer des synergies** – Promouvoir une coopération trans-sectorielle et pluri-parties prenantes associant entre autres des acteurs de l'IA, du monde de l'éducation et du secteur de la jeunesse

- en veillant à ce que la coopération entre les jeunes et les parties prenantes de la Gouvernance de l'IA soit la règle plutôt que l'exception ;
- en harmonisant les politiques de l'IA et les politiques de jeunesse par la création de passerelles entre les priorités de l'IA et de la jeunesse, dans tous les processus.